

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT
DE LA COMMUNICATION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
3 juin 2020

PUBLIE LE : 23 JUIN 2020

Délibération n°030620-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

A la suite d'une première convocation, le Comité Syndical n'a pu siéger le onze mars deux mille vingt par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU 11 MARS 2020

Présents

ANDRESY	Denis FAIST, DELEGUE TITULAIRE
CHAPET	Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
CHATOU	Véronique CHANTEGRELET, DELEGUEE TITULAIRE Virginie MINART-GIVERNE, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Agathe LE BESCOND, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, PRESIDENT Raphaël PRACA, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Angus ERSKINE, DELEGUEE TITULAIRE Sabine GILLOT, DELEGUEE TITULAIRE
ORGEVAL	Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE
TRIEL-SUR-SEINE	Manuela MARIE, DELEGUEE TITULAIRE

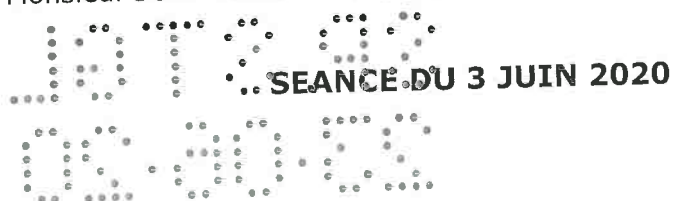
Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle des assemblées des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	30
SIVOM (composé de 2 communes)	:	1
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	1
QUORUM	:	35
<u>Délégués présents</u>	:	12

L'an deux mille vingt, le trois juin à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication, dûment convoqué par le Président le vingt-six mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Noël AMADEI**, Président du Syndicat Intercommunal.



Présents

ANDRESY	Denis FAIST, DELEGUE TITULAIRE
CHAPET	Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Eric JOUSSE, DELEGUE TITULAIRE Anne DE JACQUELOT, DELEGUEE SUPPLEANTE
L'ETANG-LA-VILLE	Agathe LE BESCOND, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, PRESIDENT Raphaël PRACA, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE
LE VESINET	Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Angus ERSKINE, DELEGUEE TITULAIRE Sabine GILLOT, DELEGUEE TITULAIRE
ORGEVAL	Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE
TRIEL-SUR-SEINE	Manuela MARIE, DELEGUEE TITULAIRE
SIVOM MAISONS-MESNIL	Serge GODAERT, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

ACHERES	Marc HONORE, DELEGUE TITULAIRE / Véronique FORENSI, DELEGUEE TITULAIRE /
ANDRESY	Véronique DOLE, DELEGUEE SUPPLEANTE /
BOUGIVAL	Jean-Marie CLERMONT, DELEGUE TITULAIRE / Fabien SEBBAH, DELEGUE SUPPLEANT /
CHAMBOURCY	Caroline DOUCET, DELEGUEE TITULAIRE / Pascale BARON, DELEGUEE TITULAIRE /
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Jérôme BONNEAU, DELEGUE SUPPLEANT /
CHATOU	Véronique CHANTEGRELET, DELEGUEE TITULAIRE / Virginie MINART-GIVERNE, DELEGUEE TITULAIRE /
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE /
CROISSY-SUR-SEINE	Etienne CATTIER, DELEGUE TITULAIRE /
L'ETANG-LA-VILLE	Florence GENOUVILLE, DELEGUEE TITULAIRE /
LE PECQ	Alain GOURNAC, DELEGUE TITULAIRE /
LE PORT-MARLY	Cédric PEMBA-MARINE, DELEGUE SUPPLEANT /
LE VESINET	Francis GUIZA, DELEGUE SUPPLEANT /
LES ALLUETS-LE-ROI	Maxime ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE / Robert COPIN, DELEGUE TITULAIRE /
LOUVECIENNES	Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE / Boleslas PALEWSKI, DELEGUE SUPPLEANT / Nicolas VATAR, DELEGUE SUPPLEANT /
MAREIL-MARLY	Cécile MANSUY /

MARLY-LE-ROI	Michel CAMPENON, DELEGUE SUPPLEANT /
MEULAN-EN-YVELINES	Christophe DEMESSINE, DELEGUE TITULAIRE /
MORAINVILLIERS	Stéphanie MARTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE /
ORGEVAL	Michel BARDOT, DELEGUE SUPPLEANT /
POISSY	Karl OLIVE, DELEGUE TITULAIRE /
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Karel KURZWEIL, DELEGUE TITULAIRE / Michel MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT / Thomas BATIGNE, DELEGUE SUPPLEANT
TRIEL-SUR-SEINE	Frederique BROCHOT-MAHER, DELEGUEE SUPPLEANTE /
VILLENES-SUR-SEINE	Marcel DJOURNO, DELEGUE TITULAIRE / Christyane JAVOISE, DELEGUEE SUPPLEANTE /
SIVOM MAISONS-MESNIL	Jacques BARREAU, DELEGUE TITULAIRE / Elisabeth MESSAGER, DELEGUEE TITULAIRE / Marie GOURSAUD DE MERLIS, DELEGUEE TITULAIRE / Christèle COLOMBIER, DELEGUEE SUPPLEANTE /

Communes non représentées

ACHERES / AIGREMONT / AUBERGENVILLE / BOUAFLE / BOUGIVAL / CARRIERES-SOUS-POISSY /
CHAMBOURCY / CHANTELOUP-LES-VIGNES / CHATOU / CROISSY-SUR-SEINE / LES ALLUETS-LE-ROI /
LOUVECIENNES / MARLY-LE-ROI / MEDAN / MEULAN-EN-YVELINES / MORAINVILLIERS / POISSY /
SAINT-NOM-LA-BRETECHE / VERNEUIL-SUR-SEINE / VERNOUILLET / VILLENES-SUR-SEINE /

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Agnès CHEVALIER, responsable du pôle des assemblées des syndicats intercommunaux
Madame Géraldine DUCROCQ, assistante du pôle des assemblées des syndicats intercommunaux

Nombre de communes	:	30
SIVOM (composé de 2 communes)	:	1
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	1
QUORUM	:	PAS NECESSAIRE
Délégués présents	:	15
Délégués comptant pour le vote	:	13 pour le vote du compte administratif (1 abstention) 15 pour les autres délibérations

2009
02 02 02

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 12 juillet 2017 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

DECISION N°2019-03

OBJET : Marché relatif à la numérisation des archives audiovisuelles d'Yvelines Première

Dans le cadre de l'inventaire et l'archivage des fonds audiovisuels de la télévision locale Yvelines Première, il s'est avéré nécessaire de s'adjoindre les services de spécialistes concernant, d'une part, la numérisation et l'ingestion d'éléments constitutifs du fonds audiovisuel du SIDECOM, et, d'autre part, la conservation pérenne et mise en consultation à destination du public des chercheurs.

Ce type de prestations ne pouvant, techniquement, être proposé que par l'INA, chargé notamment d'archiver les productions audiovisuelles, de produire, d'éditer, de céder des contenus audiovisuels et multimédias à destination de tous les publics, professionnels ou particuliers, pour tous les écrans, il a été décidé de signer un marché avec cet établissement public ;

Montant de la mission : de 71 380 € HT soit 85 656 € TTC.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

La dépense est prévue au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **23 JUIN 2020**

Transmis en préfecture et affiché le **23 JUIN 2020**

Pour Extrait Conforme

Jean-Noël AMADEI
Président du Syndicat Intercommunal

1079
C. 1079